

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 4 février 2019 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :
Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

015-02-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 février 2019

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 14 janvier 2019
 - 1.2 Liste des comptes à payer janvier 2019 - février 2019
 - 1.3 Infotech – achat banque d'heures
 - 1.3.1 Renonciation au contrat optimal pour 2019
 - 1.4 Entretien paysager – invitation
 - 1.5 Indexation salariale 2019
 - 1.6 Ventes pour taxes 2019
 - 1.7 Adhésion ADMQ 2019
 - 1.8 Congrès ADMQ 2019
 - 1.9 Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire*
 - 1.10 Stagiaire en administration

- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Demande de subvention plan de mesures d'urgence volet 2

- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**

- 4 **VOIRIE**

- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
- 7 **LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Bourse Cégep de Drummondville
- 8 **VARIA**
- 9 **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Dépôt lettre des fermières
 - 9.2 Demande de commandite – Fabrique de Sainte-Famille
- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

016-02-2019 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE

017-02-2019 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (DÉCEMBRE) ET À PAYER (JANVIER 2019)

Total des salaires :	16 118,87 \$
Total capital et intérêts :	0 \$
Total incompressibles et à payer :	68 354,32 \$
Grand total des déboursés :	84 473,19 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

018-02-2019 1.3.1 INFOTECH : ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec Infotech n'inclut pas le support technique pour le logiciel ;
CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une banque d'heures est plus avantageux que de payer à la pièce ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'acheter une banque de 14 heures au coût de 1 120 \$ plus taxes pour le support technique et informatique du logiciel Sygem d'Infotech.

ADOPTÉE

019-02-2019 1.3.2 RENONCIATION AU CONTRAT OPTIMAL – CONTRAT DE SERVICE INFOTECH

CONSIDÉRANT l'offre d'Infotech pour l'ajout d'un contrat optimal à notre contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre consiste en une vérification de la sauvegarde à distance (« back up ») ;

CONSIDÉRANT QUE le technicien informatique fait déjà une vérification de la sauvegarde à distance et qu'une sauvegarde est effectuée quotidiennement ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de renoncer au contrat optimal offert par Infotech.

020-02-2019

1.4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME – INVITATION POUR SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'aménagement paysager de la Municipalité se renouvelle à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat représente un montant important dans le budget de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de lancer un appel d'offres pour le contrat d'aménagement paysager de la Municipalité pour 2019.

ADOPTÉE

021-02-2019

1.5 INDEXATION SALARIALE 2019

CONSIDÉRANT la résolution n° 146-2011 concernant la politique de rémunération du personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 267-12-2018 fixant l'indice des prix à la consommation à 2.2% ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'indexer le taux horaire des employés municipaux selon la politique de rémunération du personnel en vigueur et selon l'IPC de 2.2 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019. Les employés municipaux concernés sont :

- Alain Laprade – inspecteur municipal
- Yannick Roy – opérateur d'usine des eaux usées et eaux potables, aide-inspecteur.

ADOPTÉE

022-02-2019

1.6 VENTES POUR TAXES 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, les arriérages se prescrivent par tranche de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la Municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond durant le mois de mars 2019 en vue de la vente pour non-paiement de taxes ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2017, et ce, dans les plus brefs délais ;
- Que cet avis inclue aussi le solde impayé au 31 décembre 2018 ;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche aux propriétaires concernés ;
- Que la liste des propriétés endettées envers la Municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2019 ;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

023-02-2019 1.7 ADHÉSION ADMQ 2019

CONSIDÉRANT le support professionnel offert à la directrice par l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la direction de maintenir son titre professionnel à jour ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, au coût de 463 \$ plus les taxes applicables, n'incluant pas la partie assurance.

ADOPTÉE

024-02-2019 1.8 CONGRÈS ADMQ 2019

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) se tiendra du 12 au 14 juin 2019 dans la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la direction de maintenir son titre professionnel à jour ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, Mme Diane Martineau, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ, au montant de 539 \$ plus taxes et que les frais de déplacement et d'hébergement soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

025-02-2019 1.9 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, puisqu'un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant la durée de sa vie active ;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;

- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire* ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de déclarer que la Municipalité de Saint-Guillaume appuie les *Journées de la persévérance scolaire* 2019, soit du 11 au 15 février 2019.

Lors des *Journées de la persévérance scolaire* du 11 au 15 février 2019, nous nous engageons :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire
- à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février
- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

ADOPTÉE

026-02-2019 **1.10 STAGIAIRE EN ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT la demande de stage en administration faite par Mme Marie-Pier Lainesse Michaud ;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est exigé pour ce stage ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'offrir un stage de quatre semaines à Mme Lainesse Michaud dans le cadre de son programme de formation en administration et de commencer le stage le 18 février 2019 pour une période de quatre semaines.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

027-02-2019 **2.1 RÉSOLUTION – DEMANDE DE FINANCEMENT PLAN DE MESURES D'URGENCE VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir

les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures permettant de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;
Il est proposé par M. Christian Lemay
Appuyé par Mme Francine Julien
Et résolu :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de *Saint-Bonaventure et Saint-Pie-de-Guire pour la mise en commun en tout ou en partie de biens et de services* et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ;

Que la Municipalité autorise Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

PREMIER RÉPONDANT

AUCUN POINT

VOIRIE

AUCUN POINT

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

028-02-2019 7.1 BOURSE CÉGEP 2019

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Cégep de Drummondville pour encourager les étudiants de notre municipalité à persévérer dans leur réussite scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution 025-02-2019 faite en ce sens ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de participer au prix « *Bourse étudiante, volet municipalité – édition 2018-2019* » du CÉGEP de Drummondville pour une somme de 350 \$, d'en autoriser le versement et que M. Robert Julien soit autorisé à représenter la Municipalité lors de la remise des bourses, le 21 mars 2019, au CÉGEP de Drummondville.

ADOPTÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

VARIA

CORRESPONDANCE

9.1 DÉPÔT LETTRE DE REMERCIEMENT DES FERMIÈRES

029-02-2019

9.2. COMMANDITE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE – SOUPER-SPAGHETTI

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Fabrique de la paroisse Ste-Famille pour le souper-spaghetti ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget est disponible pour les dons et commandites ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de contribuer et autoriser le versement d'une somme de 150 \$ pour le souper-spaghetti de la Fabrique de la paroisse Ste-Famille, le 2 mars 2019.

ADOPTÉE

030-02-2019

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 25.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale / secrétaire-
trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____